



Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Changement climatique

AAP 2020

Limiter l'impact des sociétés humaines sur le climat, lutter contre le réchauffement, atténuer ses effets et s'y adapter requièrent de comprendre la « machine climatique », mais également d'évaluer précisément les impacts des changements et les incertitudes qui y sont associées. Mobiliser la communauté, réunir les approches interdisciplinaires essentielles sur **ces enjeux simultanément scientifiques et sociétaux**, permettra de proposer des trajectoires environnementales et sociales ainsi que les conditions de leur déploiement. Il est indispensable de rapprocher les **scénarios globaux de changement climatique** des sociétés qui tout à la fois les impulsent et les subissent. Pour **contrôler et réduire l'impact** du changement climatique, il s'agit de proposer des trajectoires combinant atténuation et adaptation, en développant des solutions opérationnelles, qu'elles soient écologiques, sociales, énergétiques, agro-écologiques, etc. pouvant être fondées sur des rétro-observations. Au-delà de la compréhension fondamentale de la dynamique des écosystèmes, des sociétés humaines et du système Terre, à **différentes échelles de temps et d'espace**, ces questions scientifiques sont indissociables des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux guidés par les Objectifs de Développement Durable. Ils nécessitent de concilier l'ensemble des enjeux -politiques, sociaux, économiques, philosophiques- liés au changement climatique, avec l'atténuation de ses effets, les adaptations nécessaires ou encore les questions posées par l'utilisation de nouvelles ressources.

Dans son contrat d'objectifs et de performance 2019-2023, le CNRS a identifié le changement climatique comme l'un des six grands défis sociétaux pour lesquels sa dimension nationale, son rayonnement international et la pluridisciplinarité de ses recherches lui donnent les moyens d'apporter, en lien avec ses partenaires, une contribution substantielle dans les prochaines années, via une mobilisation coordonnée des dix instituts. Dans ce contexte, la MITI lance un appel à projets afin d'initier dans ce domaine des collaborations nouvelles avec l'ambition de soutenir des recherches interdisciplinaires innovantes. Cet AAP concernera **l'étude des trajectoires climatiques** et la **dynamique des (socio-)écosystèmes et des sociétés humaines**, la proposition de **mécanismes d'atténuation voire de résilience**, les nécessaires **changements de pratiques et d'usages**, permettant l'**adaptation** et la **transition**, ainsi que l'incertitude, les perceptions et les multiples formes de co-construction de solutions pour faire face aux différentes trajectoires. Le rôle des sociétés humaines sera un élément-clé.

Les travaux menés devront poser clairement la question des **moyens et des outils d'action** sur le changement climatique, tant d'un point de vue conceptuel qu'opérationnel.

Ainsi, les axes prioritaires de cet AAP viseront :

- une **approche systémique et multi-échelles** en considérant le passage des modèles aux petites échelles plus adaptées à l'étude des impacts du changement climatique sur les territoires et les sociétés ;

- la **confrontation des modélisations** avec des résultats issus des observations ou des expériences pour valider et optimiser les approches et les jeux de paramètres associés, avec en particulier le défi du «quasi » temps réel et des prédictions quantitatives ;
- la **manipulation de volumes gigantesques de données** hétérogènes (y compris leurs traitement, partage et diffusion) et les nouvelles architectures de calcul au plus près des sources de données ;
- les **capteurs et les réseaux de capteurs intelligents** de mesures environnementales ou socio-environnementales ainsi que leur exploitation, y compris le déploiement d’actions de sciences participatives ;
- les découvertes et innovations socio-techniques **réduisant sensiblement les phénomènes à l’origine** du changement climatique et minimisant son impact à court terme ;
- la **quantification de l’altération** des environnements naturels, des écosystèmes et des sociétés et la proposition de **mécanismes de remédiation** ;
- la préservation des **ressources naturelles** et l’optimisation de leurs usages ;
- la sensibilité aux **conditions extrêmes** ou aux changements très rapides des géo-éco-systèmes et des sociétés humaines ;
- les **pratiques** professionnelles, sociales, récréatives, associatives, les mobilisations politiques, les **comportements** individuels et collectifs, l’ensemble des formes de perceptions, de prises en compte, d’analyses, de réflexions repérables dans les sociétés au sujet du changement climatique, de ses effets, de ses causes et des scénarios associés ;
- **l’intelligence collective et la construction de consensus**, l’élaboration d’actions et de politiques publiques aussi bien locales que transnationales et les modalités de leur évaluation ; l’analyse des conflits suscités par les solutions envisagées.

Cet AAP exclut tout projet se focalisant sur la transition énergétique.

Pour cet AAP, la **possibilité d’échanges sur une plateforme** pour permettre la constitution de nouveaux consortia est proposée pour la première fois. Non-obligatoire, le recours à cette plateforme ne vaut pas candidature, mais mettra à votre disposition une liste de partenaires potentiels alimentée par vos contributions respectives. Les membres du comité de pilotage de la MITI pourront éventuellement vous proposer d’autres équipes travaillant dans les domaines cibles.

Critères d’éligibilité

- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique permanent, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités issues d’au moins deux instituts différents du CNRS¹**. A titre exceptionnel, les unités pluridisciplinaires souhaitant fédérer deux équipes travaillant dans des disciplines différentes peuvent postuler.
- Le consortium peut impliquer des partenaires d’autres organismes de recherche que le CNRS, des partenaires

¹ Est considéré l’institut d’un laboratoire, son institut principal de rattachement au CNRS.

étrangers ou des industriels, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.

- **L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La demande budgétaire, sur 14 mois maximum, ne doit pas excéder 30 k€. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation solide, seront soutenus à ce montant. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet**. L'organisation des ateliers de travail ne sera financée que dans des cas argumentés.
- **L'accord de la direction d'unité** du porteur ou de la porteuse est requis et obligatoire.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. **Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.**
- **Les demandes d'équipement informatique standard ou de bureautique ne seront pas prises en compte.**
- Pour tout équipement, les demandes en lien avec le projet devront être argumentées, **en particulier au regard des plateformes existantes.**
- **Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé.**

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS. Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de l'année 2021. **Elle ou il s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution** en fin d'année 2021, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs) dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

Pour accéder la plateforme d'échanges

L'accès à la plateforme CORE se fait uniquement sur invitation et ne sera accordé qu'aux personnes qui en font la demande et ont une contribution à y déposer. **Le dépôt d'une contribution ne vaut pas candidature à l'AAP.**

1) L'inscription

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/125173?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (Attention : cette étape ne vaut pas inscription à la plateforme),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique contenant un lien personnalisé pour postuler (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre demande puisse être prise en compte,
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre demande a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

2) La recherche d'un partenariat

- Accéder à la plateforme CORE en cliquant sur le lien fourni dans le mail de confirmation (le lien est actif une fois qu'un modérateur a validé vos données),
- Consulter la liste des autres contributions pour éventuellement créer un nouveau partenariat.

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) La préinscription

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/213113?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (Attention : cette préinscription ne vaut pas candidature à l'AAP),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique de préinscription contenant un lien personnalisé pour postuler (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

2) La candidature proprement dite

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de préinscription,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- En parallèle, télécharger depuis [la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI](#) le formulaire de candidature à compléter,
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité,
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre candidature puisse être prise en compte,
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Si nécessaire, possibilité de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : Mercredi 30 septembre 2020 à midi (heure de Paris).

Contacts : [Maryvonne Gerin-Lasluer](#) et [Stéphanie Vermeersch](#) (responsables scientifiques du défi) et la [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)